

5. Quel niveau de service proposer ?

Choisir entre 2 niveaux de service

En matière d'accès à l'eau potable, on peut distinguer deux niveaux de service : les points d'eau non motorisés et les réseaux de distribution.

Les points d'eau non motorisés désignent les puits, PMH⁶ et sources aménagées. Ces solutions techniques sont robustes et a priori simples à exploiter. Elles présentent cependant l'inconvénient de nécessiter un effort pour le puisage ou pompage manuel. De plus, la distance à parcourir jusqu'au point d'eau peut parfois être très importante.

Les réseaux de distribution désignent les dispositifs de production d'eau (forage équipé d'une pompe électrique ou source aménagée) alimentant un réservoir, lui-même connecté à un réseau de distribution. Ce dernier permet de desservir les usagers à l'aide de robinets publics (bornes fontaines) ou de robinets privés (branchements particuliers). Ce type de service permet de s'affranchir des contraintes associées aux points d'eau non motorisés, mais est néanmoins plus onéreux à l'investissement et plus complexe en termes d'exploitation.

5 critères à considérer a minima

Les critères qui suivent, sans être exhaustifs, proposent des seuils indicatifs en-deçà (ou au-delà) desquels un niveau de service sera fortement recommandé, plutôt qu'un autre.

La taille de la localité. 1 000 à 2 000 habitants : en-dessous de cette taille, un réseau de distribution avec pompage électrique devient difficilement éligible. Le coût d'exploitation d'un service par réseau avec pompage est relativement élevé, et réparti au sein d'un petit nombre d'usagers, il devient difficilement supportable pour chaque ménage. Sans être une règle absolue et en-dehors des réseaux gravitaires, la pratique a tendance à privilégier dans les villages et hameaux

des points d'eau non motorisés, dont les coûts d'exploitation sont beaucoup plus supportables par les usagers.

Les capacités d'investissement. Un autre facteur déterminant dans le choix du niveau de service est la capacité à financer les infrastructures. Si le coût d'investissement d'un point d'eau non motorisé peut varier entre 5 000 et 50 000 euros selon l'option technique choisie, un réseau de distribution coûtera de 100 000 à 500 000 euros, selon les contraintes techniques et la taille du réseau.

Les capacités locales de gestion. L'exploitation d'un réseau de distribution demande des compétences techniques et financières élevées. A contrario, un point d'eau non motorisé peut fonctionner sur la base de compétences techniques et organisationnelles sommaires. Les capacités locales de gestion (même si elles peuvent être renforcées par des formations) sont à considérer lors du choix du niveau de service.

L'accessibilité aux filières de pièces détachées et aux prestations de maintenance. Tous les services d'eau nécessitent d'externaliser une partie des activités d'exploitation⁷ : révision du groupe électrogène pour un réseau, changement de pièces immergées sur une PMH, etc. L'enclavement de certaines localités peut les exclure de certains prestataires externes, les rendant ainsi inéligibles pour un type de niveau de service.

La capacité à payer des usagers. Le prix de l'eau fournie par un réseau dépasse rarement 1 euro par m³. Le prix de l'eau fourni par un point d'eau non motorisé oscille entre un montant négligeable et 100 euros par an. Le choix du niveau de service devra donc tenir compte de la capacité à payer des usagers.

⁶ Pompes à Motricité Humaine

⁷ Voir question n°11

Infos : Les critères à prendre en compte pour apprécier la faisabilité du niveau de service (valeurs indicatives)

CRITERES	POINT D'EAU NON MOTORISE (PUITS, PMH, SOURCE AMENAGEE)	RESEAU DE DISTRIBUTION
Taille de la localité	Moins de 500 habitants par point d'eau	Plus de 1 000 habitants
Capacités d'investissements	5 000 à 50 000 euros	Plus de 100 000 euros
Capacités locales de gestion	Une formation sur le tas est suffisante	Des compétences pointues sont indispensables (électromécanique, plomberie et gestion financière)
Volonté à payer des usagers	Moins de 100 euros par an et par point d'eau	Aux alentours de 1 euro par m ³
Accessibilité aux filières de pièces détachées et prestations de maintenance	Besoins faibles en maintenance et pièces détachées pour les puits et sources ; mais régulier (1 à 3 fois par an) pour les PMH	Besoins réguliers (plusieurs fois par an) pour pièces de plomberie et électromécanique et pour prestations de maintenance externes

Infos : Ordres de grandeur des coûts d'investissement (valeurs indicatives)

	Source aménagée	Puits	Forage avec pompe manuelle	Mini réseau AEP avec pompage solaire	Réseau AEP avec pompage électrique
Montant des investissements	5 000 à 15 000 euros	10 000 à 50 000 euros	10 000 à 20 000 euros	100 000 à 150 000 euros	Plus de 200 000 euros
Nombre d'usagers	300 à 500 usagers pour une source	300 à 500 usagers pour un puits	300 à 500 usagers pour un forage	Entre 1 000 et 3 000 usagers environ	Plus de 3 000 usagers

Pour aller plus loin :

[Guide méthodologique des projets d'alimentation en eau potable en milieu rural, semi-urbain et urbain pour les collectivités territoriales](#), DNH, Mali, 2003

Alimentation en eau des populations menacées, Action contre la Faim, 1999